



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ouganda

Question écrite n° 65583

Texte de la question

M Jacques Floch attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation dramatique qui affecte l'Ouganda. En effet, si l'on prend en compte le passé de ce pays et le rôle joué par l'armée, qui reste l'institution la plus puissante dans la société et la vie politique, on ne peut excuser la persistance des violations des droits de l'homme. Alors que le Gouvernement, lors de son arrivée au pouvoir, avait pris l'engagement explicite de respecter les droits de l'homme, il semblerait que de graves violations des droits de l'homme persistent et que ce même Gouvernement ne considère plus ces aspects comme une priorité. En conséquence, il lui demande si une initiative diplomatique française peut être prise pour faire respecter les droits de l'homme dans ce pays.

Texte de la réponse

Reponse. - En Ouganda, comme ailleurs en Afrique, la France n'a pas ménagé ses efforts pour promouvoir les droits de l'homme et inciter à la démocratisation en contact étroit avec ses partenaires de la CEE. Ainsi, une visite des ambassadeurs des États membres de la CEE en poste à Kampala aux prisons militaires et leur démarche auprès du président Museveni à ce sujet ont permis la libération, au début du mois de décembre dernier, de 278 prisonniers. D'autre part, il convient de préciser que le président Museveni avait déjà procédé dans le courant du mois de septembre 1992 à l'élargissement de 1 588 prisonniers de droit commun et de 133 anciens rebelles. Enfin, outre les libérations intervenues, le Gouvernement ougandais a autorisé la publication de rapports d'enquête sur des exécutions extra-judiciaires et a doté l'autorité judiciaire de moyens plus importants pour réaliser sa mission. À l'instar d'Amnesty International, la France a accueilli avec satisfaction ces faits positifs. Cependant, ces mesures, pour prendre tout leur poids, devraient, bien entendu, être complétées par des actions concrètes visant, notamment, à contrôler les agissements de l'« armée de résistance nationale » (NRA). La France en est consciente et, seule ou conjointement avec des partenaires de la Communauté européenne, elle continuera d'user de son influence auprès des autorités ougandaises pour les amener à respecter les droits fondamentaux de la personne humaine.

Données clés

Auteur : [M. Floch Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65583

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1992, page 5690